

Affaire Robert Services

Robert Chami interpellé à l'aéroport de Port-Gentil

RAD
Port-Gentil/Gabon

Le patron de la société Robert services, inculpé dans l'affaire de vol de gas-oil au préjudice de la Sogara, absent du Gabon depuis plusieurs mois, a été interpellé à son retour hier à 12h25, en provenance du Congo-Brazzaville. Le Français a été cueilli par la gendarmerie, qui l'a remis à la police chargée de l'enquête.

INCULPE par la justice pour complicité d'abus de confiance aggravé, en fin

novembre 2014, dans l'affaire de vol de gas-oil au préjudice de la Société gabonaise de raffinage (Sogara), Robert Chami, activement recherché depuis, a été interpellé hier à la mi-journée, à l'aéroport de Port-Gentil, en provenance du Congo Brazzaville, flanqué d'un avocat. Ce sont les gendarmes de faction qui l'ont arrêté, avant de le remettre à la police chargée de l'enquête. Le Français a été aussitôt transféré au commissariat central de Port-Gentil, où il sera gardé à vue pendant 48 heures pour être entendu. Joint au téléphone, le gouverneur de l'Ogooué-Mari-



Photo : RAD

Arrivée de Robert Chami (à gauche) au commissariat central de Port-Gentil, après son interpellation à l'aéroport par la gendarmerie.

time, Martin Boguikouma, a salué le courage de Robert Chami, pièce maîtresse dans cette affaire

qui concerne l'État gabonais, et qui peut enfin démêler l'écheveau autour de celle-ci.

Il faut dire que l'État, par l'entremise de Me Serge Bertrand Abessolo, s'est constitué partie civile, en vertu des dispositions du décret n° 116 du 15 avril 2014 portant création et organisation de l'agence judiciaire de l'État. On estime, en effet, à plusieurs centaines de millions de francs le préjudice subi par l'État gabonais à la suite des pratiques illégales, pendant plusieurs années, sur les acquisitions du gas-oil à usage commercial et personnel par le Groupe Robert Services Holding. C'est donc l'occasion, comme l'a souligné la première autorité provinciale, pour la justice gabonaise

de travailler en toute sérénité et indépendance, pour que les responsabilités des uns et des autres soient formellement établies. Et que cessent toutes les affabulations et commentaires distillés dans l'opinion autour de cette affaire. À Port-Gentil, on s'interroge sur le sort qui sera réservé à Robert Chami, dès lors que plusieurs de ses coaccusés ont été remis en liberté. Il ne sera pas étonnant que d'ici-là, on apprenne que le patron de Robert Services jouit d'une liberté provisoire. Avant que l'affaire ne soit rangée définitivement dans les tiroirs de la justice.

Affaire président de la République contre L'Aube

L'hebdomadaire L'Aube condamné

EN
Libreville/Gabon

A la première peine qui est de 12 mois de prison avec sursis pour deux journalistes s'ajoutent des amendes allant de 500 000 francs à 22 millions de francs dont une pour des dommages et intérêts.

LE tribunal de première instance de Libreville a vidé, hier, la saisine dont il faisait l'objet sur les deux affaires du président de la République contre le journal L'Aube pour outrages au chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba. Sur la première affaire pour laquelle étaient poursuivis les journalistes Jérémie Akame



Photo : Aristide Moussavou

Le Palais de Justice de Libreville, théâtre de l'audience hier matin.

Djinne, Hermeland Loubah et l'hebdomadaire L'Aube, le tribunal, après les avoir reconnus coupables du délit précité, les a condamnés solidaire-

ment à une peine de 12 mois de prison avec sursis, à 500 000 francs d'amende et à 20 millions de francs de dommages et intérêts. Pour la deuxième affaire, le journal et ses journalistes Hermeland Loubah, Laplumeacerbe et Constant Mavoungou ont été condamnés à 22 millions de francs.

Accident de la circulation sur le Boulevard Triomphal

Un blessé et des dégâts matériels importants

COE
Libreville/Gabon

UN accident de la circulation s'est produit, hier, vers 5 heures du matin, sur le Boulevard Triomphal, en face du complexe scolaire bilingue le "Paradis des Anges", à un jet de pierre de l'hôtel Hibiscus, dans le deuxième arrondissement de Libreville. Un véhicule de marque Toyota Coaster de la Société générale de transport public (SGTP) n°95, immatriculé CD-089-AA, y a effectué une spectaculaire embardée. Bilan : un blessé et des dé-



Photo : Cadette Ondo Eyi

Le véhicule renversé sur le terre-plein, les quatre roues en l'air.

gâts matériels considérables. Selon des témoignages concordants, le véhicule

roulait à une vitesse excessive dans le sens Affaires étrangères-Echangeur de Sociga. Parvenu à quelques



Photo : Cadette Ondo Eyi

Le bus a quitté le lieu de l'accident porté par un engin élévateur.

mètres de l'hôtel Hibiscus, le chauffeur a perdu le contrôle de l'automobile, probablement en voulant

éviter un nid-de-poule. La manœuvre, semble-t-il, a également été rendue difficile du fait que la chaussée

était glissante à ce moment-là, une rosée étant fraîchement tombée sur cette voie réputée dangereuse à la moindre pluie. La voiture a fini sa course folle sur le terre-plein, couchée sur le toit. Les éléments des Forces de police nationale (FPN) sont arrivés pour les besoins de constat, tandis que des engins lourds des entreprises Mika services et Transform, notamment, ont été commis aux services de secours. Heureusement, le pire a été évité, ce bus affecté au transport des élèves n'en transportant pas à cette occasion.

Vente illicite de terrains à Lambaréné

Guy-Roger Komba, agent du Cadastre, incarcéré à la prison centrale

SCOM
Libreville/Gabon

Le fonctionnaire de l'administration cadastrale de Lambaréné avait pris goût à la vente des terrains et autres parcelles, faisant de nombreuses victimes parmi ses clients. Pis, Guy-Roger Komba n'hésitait pas à marchander des espaces déjà bornés. Toute chose qui lui vaut de séjourner actuellement à la prison centrale du chef-lieu de la province du Moyen-

Ogooué.

OPÉRAIT-IL seul ou bien bénéficiait-il d'une complicité au sein de son service? C'est la question que se posent aujourd'hui à Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, de nombreux habitants, après l'arrestation par la Police judiciaire (PJ), le 27 mai dernier, de Guy-Roger Komba, Gabonais de 42 ans, agent du Cadastre exerçant dans la ville du grand blanc. Déféré devant le parquet de cette localité, le lundi 1er juin, il a été écroué à la prison centrale pour vente illi-



Photo : SCOM

Le service du Cadastre de Lambaréné, où le mis en cause a été appréhendé par la PJ.

cite de terrains. Il ressort de l'enquête de police que ce fonctionnaire aurait floué plusieurs personnes, en leur revendant des parcelles ne lui appartenant pas. Pis, l'agent véreux aurait poussé son culot plus loin, en marchandant des terrains déjà bornés, c'est-à-dire délimités comme étant la propriété foncière d'autrui. Après son arrestation de manière discrète à son poste de travail, une pluie de plaintes a inondé les locaux de la Police judiciaire durant les heures qui ont suivi. Les actes posés par le pré-

sumé escroc, vu leur ampleur, viennent toutefois remettre au goût du jour l'existence d'un réseau au sein du Cadastre. Pour rappel, les activités de ce ministère avaient été gelées pendant plus d'un an, en vue de sa réforme profonde. C'est dire à quel point le chantier est encore vaste, notamment pour le responsable de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), qui mène actuellement une campagne d'information et de sensibilisation à travers le territoire national.